

TOURNOI DEPARTEMENTAL MINIME DE BOURG DES COMPTES : Règlement du tournoi

- 1 Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.B.A.
- 2 Le juge-arbitre est désigné par le comité d'organisation du tournoi. Ses décisions sont sans appel.
- 3 Il s'agit d'une compétition ouverte aux MINIMES et BENJAMIN (ES) munis d'un sur-classement
- 4 La date limite d'inscription est fixée au 18 MARS 2010 et le nombre de participants pourra être limité par les organisateurs
- 5 Les droits d'inscription s'élèvent à 2,50 euros / participant et 4 euros / participants pour deux tableaux
- 6 Une tenue de Badminton conforme aux circulaires F.F.B.A. sera exigée.
- 7 Tout joueur devra présenter sa licence le jour de la compétition.
- 8 Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement dès que leur match aura été annoncé.
- 9 Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.
- 10 Seuls auront accès aux terrains, les joueurs appelés à jouer les matchs ainsi que les arbitres et les membres du comité d'organisation.
- 11 Tout joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.
- 12 Seul un représentant peut poser réclamation à la table de marque.
- 13 Les volants seront fournis par le club organisateur :
Les volants utilisés en cas de litige seront les YONEX MAVIS 300 (Volant plastique homologué FFBA)
- 14 Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain au cours de son match sans la permission du Juge-arbitre.
- 15 Quand le score atteint la première fois dans le set 11 points, les joueurs bénéficient d'une interruption de jeu qui ne doit pas excéder 60 secondes.
Une interruption de 120 secondes est possible entre chaque set.
- 16 Le coaching est autorisé, mais uniquement quand le volant n'est pas en jeu. Pendant les arrêts d'une minute et de 2 minutes, chaque camp peut être rejoint sur le terrain par 2 personnes maximum.
- 17 Tous les tableaux se dérouleront par poules, puis par élimination directe. Les organisateurs se réservent le droit de prendre 1 ou 2 sortants par poule en fonction du nombre de participants.
- 18 L'auto-arbitrage sera utilisé jusqu'aux demi-finales. Les finales seront arbitrées sur désignations du Juge-arbitre.
- 19 Le juge arbitre est en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas le présent règlement.
- 20 L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol, perte, incident ou accident